



Commune de BROCHON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2020 À 18H30**

Date de convocation : 26 octobre 2020

PRÉSENTS : Mmes Véronique BARDET, Djamila GHAMMAD, Martine POTOT, MM. Dominique DUPONT, Olivier GAUGRY, Mathieu ANDRÉ, Joël JALLET, Philippe DIDIER, Brahim EL GARTI, André GEOFFROY, Joffrey LAMBERT, Philippe SOVCIK.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Martine FILLOD pouvoir à Monsieur Dominique DUPONT
Madame Fabienne NIGAUD pouvoir à Monsieur André GEOFFROY

ABSENT : Monsieur Denis DERREZ

A été nommé **secrétaire de séance** : Monsieur Olivier GAUGRY

Début de séance : 18h30

Minute de silence en hommage à Monsieur Samuel PATY, victime du terrorisme

En début de séance, il est demandé au conseil l'autorisation d'ajouter une délibération.

1- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 10 septembre 2020:

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 10 septembre 2020, à l'unanimité.

Pour : 14 contre : 0 abstention : 0

2- Opposition au transfert de la compétence urbanisme

VU l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

CONSIDERANT que la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existante à la date de publication de la loi susvisée, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu,

Si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du II de la loi susvisée,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges n'est pas devenue compétente dans ce domaine, qu'elle est donc susceptible de le devenir de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1^{er} janvier 2021.

CONSIDERANT que le conseil municipal de Brochon ne souhaite pas se dessaisir de sa compétence en la matière,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

S'OPPOSE à l'unanimité au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

DEMANDE au Conseil Communautaire de prendre acte de cette opposition

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Attribution d'une prime de 40€ aux jeunes diplômés

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année, les jeunes de Brochon ayant obtenu un diplôme en 2020 (Brevet des collèges, CAP, BEP, BAC) recevaient un prix de 40 € (quarante euros) à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2020.

Cette année, la liste des diplômés est la suivante :

DANIEL Maxime DUPONT Louise GUILLEMIN Arthur HADOT Louise	HADOT Victor MISERERE Arnaud PROST Estelle VISELE Gabin
--	--

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de récompenser les jeunes diplômés habitant la commune pour un montant de 40 €.

VALIDE la liste des diplômés présentés.

DIT que le retrait des prix se fera à la trésorerie de Nuits-St-Georges à partir du 15 novembre 2020 ; pour les jeunes diplômés ne disposant pas de Relevé d'Identité Bancaire à leur nom propre, un virement bancaire sera effectué aux titulaires d'un compte bancaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4 – Demande de subvention de l'association 2021 « Prévention routière »

La « Prévention Routière » nous demande une subvention de 250€ pour l'achat et l'entretien de matériel utilisés pour intervenir dans les écoles, régler les frais de déplacement etc ...

Il est demandé au CM de voter pour ou contre la demande de subvention.

La commune ne subventionne que les associations locales.

Pour : 0 Contre : 14 Abstention : 0

5 – Demande des associations « Reflets et échos » et « Musique city free » pour une domiciliation sur notre village

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Décision modificative n°2 du budget primitif

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative à la demande de la Trésorerie, pour pouvoir régulariser le montant des amortissements budgétisés.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
042-6811 : Dot. aux amort. des immos incorporelles et corporelles	+ 4,00€	7788 : Produits exceptionnels	+ 4,00€
Total Dépenses	+ 4,00€	Total Recettes	+ 4,00€

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
2184 : Mobilier	+ 4,00€	040-2804 : Subventions d'équipement versées	+ 4,00€
Total Dépenses	+ 4,00€	Total Recettes	+ 4,00€

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

7 –Présentation du rapport d’activité de la Communauté de Communes

Le Maire a présenté le rapport d’activité de la Communauté de Communes concernant les déchets ménagers, l’assainissement et la consommation d’eau.

8 – Point sur la situation sanitaire :

- Information du Lycée : A partir de la semaine prochaine, les élèves de Seconde et de Première seront en présentiel chacun leur tour une semaine sur deux. Les élèves de Terminale resteront en présentiel jusqu’à nouvel ordre.
- Le secrétariat de la mairie et la déchetterie restent ouverts aux horaires habituels. Merci de respecter le protocole sanitaire et de porter un masque.

9 - Remerciements :

M. Lanternier, proviseur du lycée de Brochon, remercie sincèrement pour leurs présences M. le Maire et M. Claude REMY, ancien Maire, à son pot de départ le 25 septembre 2020, ainsi que pour la bonne entente durant ces 9 dernières années. Il est aussi très fier d’avoir reçu la médaille de la ville.

10 – Informations diverses :

- Les travaux du kiosque touchent à leur fin.
- A partir de 2021, un contrat d’entretien des espaces verts et d’élagage d’arbres avec l’entreprise C’Deco a été signé.
- Les travaux de la mairie touchent à leur fin, le déménagement est programmé pour décembre.
- Un contrat de déneigement avec la ferme de BREUIL à FENAY pour la période hivernale a été signé.
- Des jeux dans la cour d’école ont été mis en place. Une future plantation de 3 arbres sera effectuée en présence des enfants.
- Une plaque au nom de Madame JUPILLE sera installée à l’entrée de la bibliothèque en remerciement de sa donation à la commune.
- Énorme succès pour le cyclo cross organisé le 18 octobre dans le parc du Château avec 150 participants.
- Travaux de voirie 2021 : sous réserve d’attribution de subventions.
- Réfection de la sortie du chemin du Moulin sur la RD 974 (Florida).
- Création d’un trottoir chemin de la Maladière (coté FIXIN).
- Mathieu ANDRÉ, adjoint aux travaux, prendra contact avec un bureau d’études afin de travailler sur la réhabilitation du cœur de village (rue du 8 Mai, Place Crébillon, rue du Tilleul).
Ce projet, prioritaire pour ce mandat est prévu sur plusieurs années.
- Rénovation de la chaussée rue du Rapitot/chemin de Mangay.
- Affouages : peu d’affouagistes cette année, 6 inscrits. Mardi 10 novembre au matin le traçage des lots aura lieu et le tirage au sort s’effectuera le soir du même jour.
Les affouages sont autorisés en Côte D’Or durant le confinement avec une attestation de déplacement « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ».
- Les colis de fin d’année pour les aînés seront distribués par les conseillers municipaux.
- Un groupe de travail a été mis en place concernant la signalétique de la mairie.

Fin de séance : 21h

Tableau des signatures

Dominique DUPONT	Martine FILLOD pouvoir Dominique DUPONT
Olivier GAUGRY	Mathieu ANDRÉ
Joël JALLET	Véronique BARDET
Philippe DIDIER	Philippe SOVCIK
Joffrey LAMBERT	André GEOFFROY
Martine POTOT	Djamila GHAMMAD
Fabienne NIGAUD pouvoir André GEOFFROY	Brahim EL GARTI
Denis DERREZ absent	